



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 14 avril 2022 à 19 h 00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Martin Germain, conseiller #1
Madame Amélie Croteau, conseillère #2
Monsieur Steve Gauthier, conseiller #3
Madame Chantal Desharnais, conseillère #4
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller #5
Monsieur Sébastien St-Pierre, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement numéro 244 N.S. sur la gestion contractuelle
5. Autorisation – Contrat de gré à gré – Colmatage des trous de la chaussée sur le territoire de la municipalité
6. Autorisation – Appel d'offres par invitation – Pelle mécanique
7. Autorisation de dépenses – Achat de pneus pour la pépinière
8. Autorisation d'embauche – Coordinatrice du camp de jour
9. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 10.

2. Renonciation de l'avis de convocation

2022-04-129

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

DE renoncer à cet avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2022-04-130

Sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du règlement numéro 244 N.S. sur la gestion contractuelle

2022-04-131

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, un dépôt et une présentation du projet de règlement a été donné par le conseiller Martin Germain lors de la séance du 4 avril 2022 et que le projet de règlement a également été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau; appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Chesterville adopte le règlement numéro 244 N.S. sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Autorisation – Contrat de gré à gré – Colmatage des trous de la chaussée sur le territoire de la municipalité

2022-04-132

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu deux prix pour effectuer le colmatage des trous sur la chaussée des rues sur le territoire de la municipalité selon les coûts suivants;

Pavage Veilleux : 349 \$/tonne

Scellement fissures Sévigny : 310 \$/tonne

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau; appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil octroi le contrat de gré à gré à Scellement Fissures Sévigny pour le colmatage des trous de la chaussée, sur le territoire de la municipalité pour un tonnage approximatif de 40 tonnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Autorisation – Appel d'offres par invitation – Pelle mécanique

2022-04-133

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut acquérir une pelle mécanique plus récente pour la municipalité pour effectuer divers travaux;

CONSIDÉRANT QUE la pelle mécanique Caterpillar de la municipalité a déjà plus de trente ans et que la réparation de la traction serait trop dispendieuse, puisque qu'il n'y a pas pièces de disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Martin Germain; appuyée par le conseiller Steve Gauthier;

Il est résolu

QUE la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions par invitation à au moins deux fournisseurs pour l'achat de la pelle mécanique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Autorisation de dépenses – Achat de pneus pour la pépinière

2022-04-134

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de pneus pour la pépinière;

CONSIDÉRANT QUE 3 fournisseurs ont déposé une soumission selon les coûts suivants :

Fournisseur	Prix des pneus	Installation (1 h/pneu)	Frais de déplacement (aller/retour)	Total
Centre de l'Auto 1994 enr.	2 680,00 \$	75,00 \$/h	-	2 830,00 \$
Pneus Drolet Mécanique	2 394,68 \$	94.95 \$/h	94.95 \$/h	2 679,53 \$
Point S – Robert Bernard	2 529,00 \$	126,50 \$/h	157,50 \$	2 939,50 \$

Plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Steve Gauthier;

Il est résolu

D'autoriser l'achat de pneus au coût de 2 679,53 \$, plus taxes applicables à Pneus Drolet Mécanique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Autorisation d'embauche – Coordinatrice du camp de jour

2022-04-135

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher une remplaçante au poste de coordinatrice au camp de jour pour l'été 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Sébastien St-Pierre, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la direction générale procède à la publication d'un appel de candidature pour le poste de coordinatrice du camp de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné

10. Levée de l'assemblée

2022-04-136

Sur proposition du conseiller Martin Germain, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière